



Ensemble, on est plus forts

PC 115 –VERRE INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/02/2020

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels et les primes d'équipes sont augmentés de 2% à cause d'une indexation au 1/02/2020.

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS VERRE AU 1/02/2020 (en base de 38h/semaine)

Salaire minimum au moment de l'embauche (95% du minimum normal)	11,0799 €
Salaire minimum (après 4 semaines)	11,6629€

Primes d'équipes	
- après-midi	0,5002 €
- nuit	1,5577 €

A partir du 1/03/2020	
Sécurité d'existence durant les 90 premiers jours	9,8800 €
Sécurité d'existence au-delà des 90 premiers jours	9,5482 €

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE WWW.ACCG.BE POUR PLUS D'INFORMATIONS

